



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.2-A

Date : 27 août 2009

Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL INTERNATIONAL

Devant : M. le Juge Patrick Robinson, Président

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 27 août 2009

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION DE JUGES DANS UNE AFFAIRE
DONT EST SAISIE LA CHAMBRE D'APPEL**

L'Accusé
Vojislav Šešelj

Le Procureur Amicus Curiae
M. Bruce MacFarlane

NOUS, PATRICK ROBINSON, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal international »),

VU le jugement relatif aux allégations d'outrage (*Judgement on Allegations of Contempt*), rendu par la Chambre de première instance le 24 juillet 2009,

VU l'acte d'appel déposé à titre confidentiel le 18 août 2009 par Vojislav Šešelj contre le jugement relatif aux allégations d'outrage (*Notice of Appeal Against the Judgement on Allegations of Contempt of 24 July 2009*)¹,

VU les articles 12 3) et 14 3) du Statut du Tribunal international et l'article 77 du Règlement de procédure et de preuve,

VU la composition de la Chambre d'appel du Tribunal international, fixée dans le document IT/263 publié le 11 mai 2009,

DÉCIDONS que dans l'affaire n° IT-03-67-R77.2-A *Le Procureur c/ Vojislav Šešelj*, la Chambre d'appel se composera comme suit :

M. le Juge Mehmet Güney

M. le Juge Fausto Pocar

M^{me} le Juge Andrésia Vaz

M. le Juge Theodor Meron

M. le Juge Christoph Flügge

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président du Tribunal
international

/signé/

Patrick Robinson

Le 27 août 2009
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal international]

¹ La version originale de l'acte d'appel a été déposée en B/C/S et enregistrée au Greffe le 18 août 2009. La version en anglais de l'acte d'appel a été déposée au greffe le 25 août 2009.